

M O B I L I T É

Assurance collective entreprise



Garanties Mobilité Entreprise

Séjours supérieurs à 3 mois

Collaborateurs expatriés, détachés, impatriés,
de moins de 65 ans avec ou sans régime de base

Dépliant - Demande de dossier 2007

- Frais de santé
- Assistance rapatriement
- Soutien psychologique / Prévoyance
- Responsabilité civile / Retraite

april
MOBILITÉ

Une protection intégrale

- Des garanties **frais de santé entièrement modulables** avec prise en charge directe des frais hospitaliers “monde entier”
- Des garanties d'**assistance rapatriement** étendues
- Une garantie d'**écoute** et de **soutien psychologique** à l'étranger et d'accompagnement psychologique au retour
- Des garanties de **prévoyance** complètes au libre choix de l'entreprise
- Une garantie **responsabilité civile vie privée**
- Une garantie **retraite** par capitalisation

Des services associés

- Une carte médicale
- Un extranet dédié
- Un réseau de médecins à travers le monde

Une protection intégrale

1 Frais de santé

Les garanties de frais de santé peuvent être gérées :

- au 1^{er} euro (ou dollar américain ou livre anglaise)
- en complément des prestations de la Caisse des Français de l'Étranger, ou d'une caisse de Sécurité sociale.

FORMULE SANTÉ UNIVERS

Exprimée en pourcentage des frais réels ou forfaits, cette formule est recommandée pour les pays aux coûts de santé élevés en raison de ses forts plafonds de remboursement (USA, Canada, Hong-Kong, Suisse, Brésil...).

FORMULE SANTÉ CLASSIC

Exprimée en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale française, cette formule est adaptée aux pays où les coûts de la médecine sont comparables à ceux pratiqués en France.

Dans chacune de ces 2 formules, l'entreprise choisit parmi 3 programmes :

- **Essentiel** : couverture du gros risque (hospitalisation médicale, chirurgicale et accouchement)
- **Équilibre** : programme Essentiel + couverture des soins courants et des cures thermales
- **Majeur** : programme Équilibre + couverture optique et dentaire

Au sein de chaque programme, le niveau des garanties est entièrement modulable.

2 Assistance médicale / Rapatriement sanitaire

ASSISTANCE MÉDICALE / RAPATRIEMENT SANITAIRE

Garanties Mobilité Entreprise offre tous les services d'assistance médicale indispensables lors de longues missions à l'étranger : rapatriement médical, rapatriement en cas de décès d'un proche, envoi d'un collaborateur de remplacement, visite d'un proche en cas d'hospitalisation locale, assistance juridique...

3 Soutien psychologique

Cette garantie permet au collaborateur :

- d'exprimer les tensions accumulées après une situation difficile, afin de retrouver un meilleur équilibre,
- de faire face à un moment professionnel délicat ou à une situation extrême dans un contexte inconnu et une culture nouvelle,
- d'être accompagné psychologiquement dans la phase parfois délicate du retour au pays d'origine.

Entretiens avec :

- un psychologue clinicien dans le pays d'expatriation et au retour pendant 6 mois
- un consultant expert en gestion du stress professionnel

par téléphone ou échange d'e-mails avec une équipe de psychologues accessibles 24h/24 et 7j/7

Ces entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails ne s'apparentent pas à une psychothérapie.

4 Prévoyance

PRÉVOYANCE SÉCURITÉ SOCIALE

Cette formule offre un niveau de couverture comparable à celui de la Sécurité sociale française. Les garanties se limitent à celles de la Sécurité sociale. Elles peuvent être complétées par l'assureur prévoyance de l'entreprise (extension du régime de prévoyance de l'entreprise au personnel expatrié).

PRÉVOYANCE UNIVERS ET PRÉVOYANCE CLASSIC

Ces 2 formules peuvent être gérées au 1^{er} euro ou en complément de la Caisse des Français de l'Étranger ou de la Sécurité sociale française.

L'entreprise sélectionne les garanties et le niveau de couverture souhaités. Un capital décès minimum doit être choisi pour souscrire les rentes éducation, de conjoint, l'allocation obsèques ou les garanties arrêt de travail. Contrairement à Prévoyance Classic, Prévoyance Univers ne tient pas compte des situations familiales ou de l'âge de l'enfant, elle est totalement déconnectée des régimes français ARRCO et AGIRC pour la rente de conjoint et propose des solutions spécifiques en arrêt de travail pour les salariés prenant leur retraite à 65 voire 70 ans.

5 Responsabilité civile vie privée

Cette garantie est recommandée car il est parfois difficile de la souscrire dans le pays de destination. La responsabilité d'un collaborateur peut se trouver engagée pour des montants extrêmement élevés obligeant l'entreprise à intervenir si aucune garantie n'a été souscrite. Elle peut être complétée par la garantie des risques locatifs.

6 Retraite par capitalisation

Cette garantie est essentielle pour les collaborateurs «TCN*» des entreprises. En effet, il est souvent difficile de rattacher des salariés étrangers à leur régime de base et les régimes en vigueur dans le pays d'expatriation sont parfois peu fiables, les droits acquis pouvant être perdus au retour. Elle peut venir en remplacement des régimes ARRCO et AGIRC pour les expatriés français.

* TCN : Third Country National, salarié d'un pays A employé par l'entreprise d'un pays B et envoyé dans un pays C

Des services associés

Une gestion internationale des couvertures étayée par des supports clairs et pratiques :

- Les besoins des collaborateurs internationaux ne sont pas les mêmes que ceux des locaux : spécificités des systèmes de santé, horaires décalés, langues étrangères, délais de courrier... Tous ces éléments requièrent une **gestion internationale performante**, qu'APRIL Mobilité pratique depuis plus de 30 ans.
- **Une documentation simple et complète** : fiche d'adhésion simplifiée, résumé des garanties, présentation des résultats statistiques annuels du contrat... Cette documentation est bilingue en anglais.
- **Un extranet spécifiquement dédié à GME** permet à l'entreprise de suivre la gestion de son contrat. Il donne aux assurés l'accès à la consultation de leurs informations personnelles et permet l'accomplissement de certains actes de gestion.



Des services pratiques lors de la mise en œuvre des garanties :

- **une carte médicale**, portant les numéros d'urgence,
- **des remboursements dans toute devise**, dans le monde entier, par chèque ou virement,
- **une prise en charge directe des frais hospitaliers**, 24h/24, dans le monde entier,
- **une gestion en coordination avec la Caisse des Français de l'Étranger** selon les garanties choisies : l'expatrié transmet sa demande de remboursement à la C.F.E. et APRIL Mobilité lui retourne un seul règlement global,
- **un service de repricing** utilisant des réseaux spécialisés (PPO) afin de réduire les factures d'hospitalisation et de maintenir le niveau des cotisations,
- **un réseau international de médecins** afin de faciliter la communication entre les collaborateurs expatriés et le personnel soignant.

Une accessibilité permanente :

- **Multicanal** : téléphone, fax, courrier, e-mail, extranet dédié.
- **24h/24 et 7j/7** : service d'accueil téléphonique en cas d'urgence pour l'assistance rapatriement, l'hospitalisation.
- **Multilingue** : les interlocuteurs APRIL Mobilité parlent plusieurs langues afin de pouvoir traiter avec tout intervenant de santé.

La carte Garanties Mobilité Entreprise

Cette **carte**, établie au nom de chaque collaborateur de l'entreprise, est l'outil unique permettant à tout salarié à l'étranger d'accéder à l'ensemble des garanties et services de Garanties Mobilité Entreprise.



Une carte bilingue à conserver en permanence :

Le collaborateur assuré doit avoir cette carte bilingue français-anglais dans son portefeuille au même titre que ses papiers d'identité.

Une carte personnalisée :

Cette carte établie en nom propre, condense l'ensemble des informations essentielles sur la couverture du collaborateur :

- la prise en charge des frais d'hospitalisation,
- le service d'écoute et de soutien psychologique,
- les prestations d'assistance en cas de rapatriement médical.

Un mode d'emploi synthétique :

La carte Garanties Mobilité Entreprise constitue un résumé des numéros d'urgence :

- en France ou à l'étranger pour une prise en charge hospitalière,
- pour accéder au service d'écoute et de soutien psychologique,
- pour tout événement de nature à provoquer l'intervention d'APRIL Mobilité Assistance.

Un mode d'adhésion simplifié

Cette présentation est une synthèse des garanties et services du contrat Garanties Mobilité Entreprise. Pour obtenir la plaquette de présentation complète, merci de contacter APRIL Mobilité au 01 73 02 93 93.

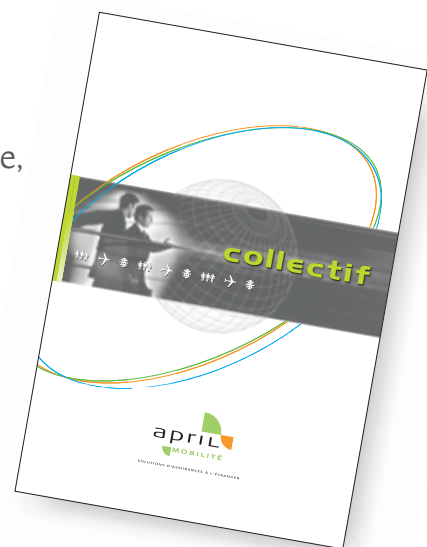
Pour obtenir une cotation, il vous suffit de collecter auprès de l'entreprise les données nécessaires à l'établissement de la proposition.

Une fiche intitulée « Demande de devis » insérée dans la plaquette, vous sert de support d'entretien.

APRIL Mobilité s'engage à vous communiquer sous 8 jours sa proposition et sa cotation. Si l'entreprise l'accepte, nous vous adressons les documents d'adhésion.

De façon générale, APRIL Mobilité est à votre disposition pour :

- toute information complémentaire,
- l'élaboration et la constitution technique des dossiers,
- la négociation avec les preneurs de risque,
- l'accompagnement de commerciaux chez l'entreprise cliente.



A réception des documents d'adhésion, nous vous retournons un dossier incluant :

- un certificat d'adhésion en 3 exemplaires indiquant les garanties souscrites, les références de l'entreprise et les vôtres,
- un extrait des conditions générales du contrat.

à remettre à l'entreprise

- des résumés de garanties,
- des cartes indiquant les numéros d'urgence,
- des imprimés de demandes de remboursement.

à remettre aux salariés

Demande de documentation ou de rendez-vous

• À adresser à :

APRIL Mobilité - Service Collectif
106, rue de la Folie-Méricourt - 75011 Paris - France
Téléphone : 01 73 02 93 79 - Fax : 01 73 03 41 35
E-mail : collectif@aprilmobilite.com

• Vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Numéro de la voie : Nature de la voie (av, rue, bvd, etc.) :

Nom de la voie :

Nom de la voie (suite) :

Code postal :

Commune :

Téléphone : / / / / / *

Fax : / / / / / *

* En dehors de France

E-mail :

@

Demande de documentation ou de rendez-vous (suite)

à adresser à :

APRIL Mobilité - Service collectif

106 rue de la Folie-Méricourt - 75011 PARIS - FRANCE

• Informations complémentaires :

Êtes-vous actuellement en liaison avec une entreprise à la recherche d'une couverture pour ses expatriés ou ses détachés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pour ce cas précis, souhaitez-vous :	
Qu'un collaborateur d'APRIL Mobilité vous rappelle ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Qu'un collaborateur vienne vous rencontrer ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Merci de m'adresser le dossier complet Garanties Mobilité Entreprise :	<input type="checkbox"/> par courrier <input type="checkbox"/> par e-mail

Cachet Assureur-conseil :







Code APRIL Mobilité :

L'offre APRIL

APRIL conçoit, gère et distribue des solutions d'assurances simples et innovantes auprès d'un réseau constitué de 13 000 assureurs-conseil indépendants en France.

Ses domaines de compétence sont larges et diversifiés, lui permettant de répondre ainsi aux attentes du plus grand nombre d'assurés : familles, seniors, étudiants, scolaires, voyageurs, emprunteurs, dirigeants, salariés, TNS... Les garanties d'APRIL sont claires, lisibles et assorties de nombreux services apportant un confort supplémentaire à chacun.

Les domaines de compétences d'APRIL

- | | |
|--|--|
|  Prévoyance : assurances santé et prévoyance pour le particulier en France | www.april.fr |
|  Habitat : assurances de prêt | www.april.fr |
|  Entreprise : assurances santé/prévoyance pour l'entreprise et le dirigeant en France | www.april.fr |
|  IARD : assurances automobile et habitation en France | www.april-iard.fr |
|  Patrimoine : épargne, retraite et défiscalisation | www.april-patrimoine.fr |
|  Mobilité : assurances individuelles et collectives des expatriés, impatriés et voyageurs | |

L'offre d'APRIL Mobilité

- un contrat pour l'assurance assistance/annulation voyage : Ulysse
- une gamme pour l'expatriation : Magellan, Ambassade et Rubelles +
- une gamme pour l'impatriation : Welcome Cover (Visa Schengen et Attestation d'accueil) et Cover Plus
- un contrat pour les étudiants et scolaires expatriés et impatriés : Crystal Studies
- une gamme pour la couverture collective des collaborateurs d'entreprise en mission : April Mission et des collaborateurs d'entreprise expatriés ou impatriés : Garanties Mobilité Entreprise

Votre Assureur-Conseil

APRIL Mobilité - 106, rue de la Folie-Méricourt - 75011 Paris - FRANCE
RCS Paris B 309 707 727 - SA au capital de 600 000 €
Inscrit sur la liste ALCA.

Société de gestion et de courtage d'assurances. Garantie financière et Responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-7 et L512-6 du Code des assurances.

Renseignements / Adhésions / Remboursements : 01 73 02 93 93
De l'étranger, 33-1 puis les 8 derniers chiffres. Fax : 01 73 02 93 90
E-mail : info@aprilmobilitate.com - Site web : www.aprilmobilitate.com



APRIL MOBILITÉ EST UNE SOCIÉTÉ D'APRIL COURTAGE